

GESTIONNAIRE TECHNIQUE DE PATRIMOINE

Matricule n° P1717 -Pôle société et citoyenneté – Direction de l'Education	
Définition de l'emploi	<p>Emploi-type : Technicien bâtiment</p> <p>Fonction d'encadrement : Non Groupe de fonction IFSE : B4-1 NBI du poste : Non</p> <p>Filière technique Poste de catégorie B relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux</p> <p>Lieu d'affectation : Bobigny, site Européen II</p> <p>Quotité de travail : 100 %</p>
Environnement du poste de travail	<p>Direction de l'Education Service Technique des Collèges Bureau Technique du Patrimoine</p> <p>Travail en binôme avec un surveillant de travaux</p>
Position du poste dans l'organisation	Supérieur hiérarchique direct : Chef de bureau technique du patrimoine

Raison d'être du poste :

Le Service Technique des Collèges (STC) est composé de deux bureaux techniques du patrimoine (Est et Ouest), d'un bureau maintenance énergie, d'un pôle études, d'un pôle innovation et mobilier scolaire, d'un pôle logistique et d'un secteur mobile de maintenance.

Au sein d'un bureau technique du patrimoine, le gestionnaire technique de patrimoine assure, en binôme avec le surveillant de travaux, la gestion et le suivi technique d'un parc de 13 à 16 collèges.

Missions principales	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gestion et le suivi technique d'un patrimoine bâti (collèges, logements de fonction et cuisines centrales) : sécurité (suivi et traitement des vérifications périodiques obligatoires notamment), travaux, études (descriptif des besoins, élaboration de plans), programmation, coordination et suivi de chantiers tous corps d'état, suivi de l'exécution financière. • Être le garant de la connaissance technique du patrimoine dont il a la charge, notamment en assurant le suivi du carnet d'établissement en collaboration avec le surveillant de travaux. • Analyser et répondre aux demandes d'interventions techniques (outil informatique de ticketing) en collaboration avec le surveillant de travaux. • Assurer un dialogue de maintenance avec le gestionnaire du collège et l'agent de maintenance sur site : s'assurer du bon suivi du plan de maintenance (qui fixe le contenu et la périodicité des missions de maintenance de niveau 1 assurées par l'agent de maintenance du site) et de la souscription des contrats de maintenance obligatoire. • Pour les collèges en contrat complexe (partenariat public-privé et marché globaux), assurer le suivi opérationnel (participation aux réunions périodiques, suivi du traitement des demandes d'intervention et des actions de maintenance).
-----------------------------	---

Compétences :**• Relationnelles et /ou managériales :**

- Avoir le sens du travail en équipe et des capacités relationnelles avec les interlocuteurs extérieurs
- Savoir rendre compte du travail effectué et des difficultés rencontrées
- Être l'interlocuteur référent technique des établissements (gestionnaires et agents de maintenance)

• Organisationnelles :

- Savoir recueillir et partager les informations
- Savoir organiser et planifier son activité en fonction des objectifs et du calendrier
- Savoir être force de proposition pour l'amélioration du service rendu
- Participer à l'analyse des besoins de la collectivité en matière de construction, de réglementation et de maintenance

• Techniques :

- Connaître le cadre général et réglementaire de la maîtrise d'ouvrage publique et des marchés publics
- Savoir contrôler l'exécution des travaux des prestataires
- Savoir réaliser le diagnostic des installations existantes
- Savoir établir et chiffrer un programme d'opération
- Savoir élaborer des plans
- Maîtriser les logiciels métiers et savoir s'adapter aux évolutions de l'environnement technique

Moyens mis à disposition :

Véhicule de service sans remisage à domicile

Smartphone

EPI

Niveau d'études : bac à bc+2

Diplômes requis : baccalauréat, BTS bâtiment

Expérience (s) professionnelle(s) sur un poste similaire

Souhaitée(s)

Caractéristiques principales liées au poste

Permis de conduire obligatoire

Tous nos postes sont handi-accessibles.

Le département, collectivité solidaire, peut mobiliser ses agent-e-s sur toutes missions relevant de son cadre d'emplois au-delà de la présente fiche de poste.